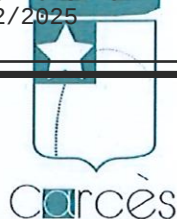




Délibération Municipale n° 2025-63



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à la convention de mise à disposition d'un local à l'OTI PROVENCE VERTE & VERDON

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20251202-DELIB202563-DE

Reçu le 04/12/2025

~~La commune de Carcès est membre depuis~~ 2017 de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, à laquelle a été transférée la compétence tourisme (accueil et promotion touristique) des communes qui la composent.

Par délibération du 23 septembre 2009, a été créé un Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Intercommunal de La Provence Verte, renommé Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon en 2019, en charge de la mise en œuvre des missions d'accueil et de promotion touristique.

La Commune abrite, dans un local de 76 m² lui appartenant, sis 11 Place Bramadou , l'un des Bureaux d'Information Touristique (dénommé BIT) de l'OTI, afin d'assurer ses missions d'accueil, d'informations et de commercialisation, au profit de la Commune et de la destination Provence Verte & Verdon.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition, de fonctionnement et d'entretien du local du BIT, propriété de la commune, au profit de l'OTI.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025,

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'APPROUVER** les dispositions de la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA